

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_174

Objet : Aide au développement des grandes entreprises du territoire - Subvention à Blédina (groupe Danone) sur la commune de Steenvoorde

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_174

Objet : Aide au développement des grandes entreprises du territoire - Subvention à Blédina (groupe Danone) sur la commune de Steenvoorde

L'usine Blédina, spécialisée dans la fabrication et le conditionnement de laits infantiles, est implantée depuis 1911 à Steenvoorde. Depuis 2007, elle est intégrée à la division Early Life Nutrition du groupe Danone, et depuis peu à la nouvelle division Nutrition Spécialisée. L'usine emploie près de 350 salariés et 50 intérimaires.

L'usine porte un projet qui consiste à implanter dans l'enceinte du site actuel, une ligne de production de produits très protéinés, destinés à la nutrition spécialisée pour les hôpitaux et pharmacies, essentiellement pour le marché français. Les consommateurs finaux sont des malades ou personnes ayant besoin d'un supplément en protéines.

En plus de créer 36 emplois directs, cet investissement permettra de consolider l'activité de l'usine de Steenvoorde, et de l'ancrer sur le territoire. Cela bénéficiera également aux emplois indirects générés par l'activité de l'usine (une trentaine de prestataires et sous-traitants locaux réguliers) ainsi qu'à la filière laitière locale.

Les investissements envisagés sur le site sont très conséquents pour l'usine. Ils s'élèvent à 24 000 000 €. L'entreprise a sollicité l'accompagnement de l'État au travers de l'appel à projets France 2030. Le dirigeant du site a sollicité une aide conjointement auprès du Conseil Régional et de la CCFI, l'aide de la CCFI, d'un montant de 200 000 €, étant conditionnée par la délibération n°2023-01920 du Conseil Régional adoptée le 30 novembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Régime cadre d'aides temporaires destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable n° SA.105172 adopté sur la base de la décision de la Commission n° SA.105172 (2022/N) – France COVID-19 : Prolongation and amendments to the scheme SA.102077 en date du 10 décembre 2022 notifiée sur le fondement de l'article 107, paragraphe 3, c) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n° 2022.01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2018/101 du 24 septembre 2018, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la CCFI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France,

Vu la convention de partenariat n°18006201 relative à la participation de la CCFI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 29 novembre 2018,

Vu la délibération n°2023-01920 du Conseil Régional adoptée le 30 novembre 2023 et ayant pour objet la subvention allouée à la SASU Blédina à Steenvoorde,

Considérant la demande de subvention de Blédina adressée à la CCFI en date du 27 octobre 2022,

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par Blédina au Conseil Régional,

Considérant qu'à défaut d'accompagnement de la Région Hauts-de-France, l'accompagnement de la CCFI ne pourra être maintenu,

Considérant que la participation de la Région Hauts-de-France est conditionnée à la participation de l'intercommunalité,

Considérant le dispositif « Aide au développement des grandes entreprises » mis en place par la Région Hauts de France »,

Considérant que les conditions de financement et de versement seront conformes à celles de la Région Hauts-de-France,

Considérant le coût total de l'opération pour Blédina qui s'élève à 24 002 000 € HT,

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 200 000 € à Blédina dans le cadre de son projet de création d'une nouvelle ligne de production,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre la CCFI et Blédina ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bernard DENTENER



Le Président,

Valentin BELLEVAL

